

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 1

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Gilles BOUILLAULT
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET donne pouvoir à Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Gérard SARDET donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Monsieur Claude SERGENT donne pouvoir à Monsieur Edouard RENAUD

Excusés :

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER, Jean-François DEMOUSSEAU et Jean-Philippe BOURRAS

M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers



Objet : Recrutement d'un agent contractuel dans le cadre de l'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes, en application de l'article 3-3-1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3-3-1° ;

Le poste de coordinateur télégestion basé au siège au sein du service logiciels techniques et traitement de l'eau a été créé à l'issue de la fusion, afin d'organiser la télégestion, et ce par délibération du comité en date du 14 décembre 2015 sur le grade de technicien principal de 2^{ème} classe.

Sans profil de fonctionnaire pouvant répondre aux besoins de la collectivité, il a été décidé à l'issue d'un jury de recrutement, de recruter un agent contractuel au profil particulièrement bien adapté au besoin du service.

Cet agent embauché le 1^{er} décembre 2015 a eu jusqu'à ce jour plusieurs contrats successifs.

Réglementairement un nouvel appel à candidatures doit être lancé pour le 1^{er} janvier 2019.

Dans la mesure où le poste de coordinateur télégestion s'avère être un poste indispensable à la bonne organisation de la télégestion au sein du syndicat, le Président propose que si l'emploi en question ne peut être pourvu par un fonctionnaire, qu'il soit occupé par un agent contractuel en application de l'article 3-3, alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, qui autorise le recrutement d'un agent contractuel pour occuper un emploi permanent dès lors qu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le Président précise que la nature des missions du coordinateur télégestion, notamment la réalisation de l'appui technique en automatisme, programmation d'automate et télégestion dans le domaine de l'eau, ainsi que le niveau de formation attendu qui doit impérativement correspondre à Bac+3 à Bac+5 en automatisme industriel avec expérience souhaitée, pourra particulièrement justifier le recours à un agent contractuel.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- de recruter, dans la mesure où aucun fonctionnaire répondant aux critères de recherche n'aura répondu à l'offre d'emploi diffusée, un agent contractuel ;
- de lui proposer un contrat à durée déterminée sur la base de l'article 3-3 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ce type de contrat se justifiant par la spécificité du profil recherché ;
- pour une durée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans ;
- avec une rémunération calculée sur la base de l'indice majoré 417 par référence à la grille indiciaire des techniciens principaux de 1^{ère} classe (équivalent actuel du 3^{ème} échelon), et un régime indemnitaire fixé à 6.200 € brut annuel tel que prévu dans la collectivité ;
- de prévoir le poste de coordinateur télégestion au grade de technicien principal de 1^{ère} classe au tableau des effectifs 2019 ;
- d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget 2019.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 19/11/2018

Publié le 19/11/2018

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 2

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Gilles BOUILLAULT
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET donne pouvoir à Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Gérard SARDET donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Monsieur Claude SERGENT donne pouvoir à Monsieur Edouard RENAUD

Excusés :

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER, Jean-François DEMOUSSEAU et Jean-Philippe BOURRAS

M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers



Objet : Fourniture de services de communications électronique, de 2019 à 2023.

Le Président rappelle que, en février 2015, le syndicat avait lancé une consultation pour ses communications électroniques dans un contexte en forte évolution. D'ailleurs, deux lots ont dû être relancés pour cause de dépassement des seuils des marchés sur l'année 2018.

Voici les 6 marchés notifiés en février 2015 et mis à jour en 2018, pour assurer les communications électroniques suivantes :

Lots	Montants maximums annuels des marchés	Consommation moyenne des marchés
1 - Téléphonie fixe (Orange)	110 000 €	96 000 €
2 - Liaisons louées et Numéros d'Accueil (08...) (Orange)	20 000 €	5 000 €
3 - Téléphonie mobile Agents (Orange)	80 000 €	80 000€
4 - Téléphonie mobile Équipements (BT)	50 000 €	37 500€
5 - Téléphonie mobile zones isolées (SFR)	23 000 €	20 000€
6 - Accès Internet et VPN IP (IDLine)	88 000 €	70 000€

Ces marchés s'achèvent le 30 mars 2019.

Compte tenu de l'évolution technologique et d'un marché à forte concurrence, la commission Informatique a décidé le 18 avril 2018 de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage, la société ACTICE Consulting, pour auditer l'existant et accompagner le service informatique dans la préparation du cahier des charges, la rédaction du dossier de consultation des entreprises, l'analyse des offres reçues et l'assistance aux réponses détaillées à apporter aux candidats non retenus.

Il est à noter que l'ensemble des lignes RTC (Réseau Téléphonique Commuté) est annoncé pour s'arrêter d'ici 2023. Il a été considéré les évolutions technologiques et les usages ainsi que l'intégration successive des syndicats qui engendrent une augmentation du nombre de lignes et des consommations.

Aussi il conviendrait de lancer une consultation en appel d'offre ouvert pour l'accès aux télécommunications électroniques. L'allotissement et les montants des prestations pourraient être les suivants :

Lots	Fonctionnement		Investissement	Montants totaux des marchés pour 4 ans
	Montants maximums annuels	Montants maximum sur 4 ans	Montants maximum pour 4 ans	
1 – Internet + VPN + SIP (Téléphonie fixe sur IP)	110 000 €	440 000 €	15 000€	455 000 €
2 - Téléphonie mobile Agents	100 000 €	400 000 €	10 000 €	410 000 €
3 - Téléphonie mobile Agents de renfort	20 000 €	80 000 €	5 000 €	85 000 €
4 - Téléphonie M2M	60 000 €	240 000 €	5 000 €	245 000 €
5 - Téléphonie M2M de renfort	20 000 €	80 000 €	5 000 €	85 000 €
6 – Téléphonie Fixe	80 000 €	320 000 €	/	320 000 €
	Totaux :	1 560 000	40 000 €	1 600 000 €

Le coût de fonctionnement est évalué à environ 390 k€ par an, soit un total de 1 560 k€ HT sur la durée totale des marchés, soit 4 ans. Le coût d'investissement sur la durée des marchés est évalué à 40 000 €. Le montant global serait donc de 1 600 000 € HT.

Considérant l'avis favorable de la Commission informatique sur ce projet, lors de sa séance du 09 septembre 2018, le Président indique que, en effet, une procédure d'appel d'offre ouvert, pourrait être menée afin d'attribuer les 6 lots sus cités.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'accepter le projet de fourniture des services de télécommunications électroniques pour un montant maxi de 1 600 000 € HT sur la durée des marchés, selon le détail ci-dessus ;
- de valider le lancement de la consultation réalisée début novembre, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, dans le respect de la computation des seuils calculés sur l'ensemble des prestations de téléphonie, selon les articles 25, 78 et 80 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, applicables aux pouvoirs adjudicateurs ;
- d'accepter de conclure des accords-cadres à bons de commande pour une période ferme de 3 ans, reconductibles 1 fois pour une durée d'un an ;
- de l'autoriser à signer tous documents afférents à intervenir dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 3

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Gilles BOUILLAULT
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET donne pouvoir à Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Gérard SARDET donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Monsieur Claude SERGENT donne pouvoir à Monsieur Edouard RENAUD

Excusés :

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER, Jean-François DEMOUSSEAU et Jean-Philippe BOURRAS

M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers



Objet : Demande d'étalement du versement des résultats à la suite du transfert de la compétence "assainissement" de la commune d'Aulnay

Par délibération en date du 07 décembre 2017, la commune d'AULNAY a décidé du transfert intégral de la compétence assainissement, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Ce transfert a été approuvé par le Comité Syndical du syndicat Eaux de Vienne-Siveer, lors de son assemblée générale du 20 décembre 2017.

Par courrier en date du 1^{er} octobre 2018, le Maire de la commune d'AULNAY sollicite un étalement, sur une durée de 3 ans, du versement des résultats de son budget afin d'amortir l'impact de cette charge sur sa trésorerie.

Les résultats cumulés, constatés au 31/12/2017 et approuvés par procès-verbal contradictoire le 10/07/2018, sont les suivants :

Résultat au 31/12/2017	Excédent
Fonctionnement	+ 1 852,30 €
Investissement	+ 35 688,49 €
Total	+ 37 540,79 €

Avec l'accord du Trésorier Municipal de Poitiers, et après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident d'accepter la mise en place de l'échéancier de versement suivant :

Résultat	Total	2018	2019	2020
Fonctionnement	+ 1 852,30 €	617,44 €	617,43 €	617,43 €
Investissement	+ 35 688,49 €	11 896,16 €	11 896,17 €	11 896,16 €
Versement /an	+ 37 540,79 €	12 513,60 €	12 513,60 €	12 513,59 €

Fait et délibéré le jour, mois
 et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 4

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Gilles BOUILLAULT
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET donne pouvoir à Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Gérard SARDET donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Monsieur Claude SERGENT donne pouvoir à Monsieur Edouard RENAUD

Excusés :

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER, Jean-François DEMOUSSEAU et Jean-Philippe BOURRAS

M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers



Objet : Acquisition de parcelles pour la construction de la nouvelle station d'épuration de Marçay.

Vu la délibération du comité syndical du 09 mars 2017 donnant délégation d'attribution au bureau pour réaliser tout acte d'acquisition pour un montant maximum par acte de 200 000 € HT ;

Considérant que la station d'épuration du bourg de Marçay est obsolète et que le système d'assainissement est prioritaire dans le cadre du Xème programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. A ce titre, le syndicat bénéficie d'un plan de financement favorable (80% de subventions).

Considérant que la recherche de parcelles pouvant accueillir la station d'épuration a été compliquée :

- contraintes techniques : éloignement limité des parcelles pouvant accueillir la nouvelle station par rapport aux ouvrages de pompage de toutes les eaux usées du bourg ; proximité d'un cours d'eau rendant possible le rejet des eaux traitées vers le milieu naturel,
- contraintes financières,
- syndrome NIMBY : peu de propriétaires ou riverains sont favorables à l'installations de stations d'épuration à proximité de leurs biens,

Les seules parcelles pouvant répondre au mieux aux attentes du syndicat ont été proposées par Mr CHARGELEGUE, qui a accepté de vendre ses parcelles au syndicat moyennant un prix de vente de 4,60 € par m².

Le coût d'acquisition des parcelles C 186 (2 375 m²) et C 187 (1 370 m²) d'une superficie totale de 3 745 m² est de 17.227,00 € en y ajoutant une indemnité d'un montant de 850,00 € d'engagement de libérer les terres dès la signature de la promesse de vente

Le coût total d'acquisition de ces deux parcelles, indemnités comprises, peut donc être estimé à 18 077 €.


Les frais de bornage des parcelles et d'acte notarié seront pris en charge par le syndicat.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'acquérir les parcelles 186 et 187 de la section C, sur la commune de Marçay selon les conditions financières exposées ci-dessus ;
- d'autoriser le Président ou à son absence un vice-président à signer l'acte notarié ainsi que l'ensemble des pièces permettant de mener à bien ces acquisitions de parcelles sus-référencées

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 5

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Gilles BOUILLAULT
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET donne pouvoir à Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Gérard SARDET donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Monsieur Claude SERGENT donne pouvoir à Monsieur Edouard RENAUD

Excusés :

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER, Jean-François DEMOUSSEAU et Jean-Philippe BOURRAS

M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers



Objet : Demandes de subventions au Conseil Départemental de la Vienne - Volet assainissement

Le Président informe les membres du Bureau que les travaux suivants s'inscrivent dans le programme des investissements en assainissement proposé par les Comités Locaux pour 2019. Ces projets se décomposent comme suit :

Comité local de Brigueil Construction de la nouvelle station d'épuration du bourg de La Trimouille	Montant € HT
Travaux	433 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	23 800
TOTAL	456 800
Comité local de Brigueil Construction de la nouvelle station d'épuration du bourg de Saint-Léomer	Montant € HT
Travaux	75 800
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	4 200
TOTAL	80 000
Comité local de Chantemerle Mise en séparatif Avenue de Bordeaux à Couhé et maîtrise de la production d'H ₂ S des postes de refoulement	Montant € HT
Travaux	473 900
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	26 100
TOTAL	500 000
Comité local de Boisse Destilles Réhabilitation de la station d'épuration du bourg d'Usson-Du-Poitou	Montant € HT
Travaux	100 500
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	5 500
TOTAL	106 000
Comité local de la Source Bleue Réhabilitation du réseau rue Principale à Saint-Maurice-La-Clouère	Montant € HT
Travaux	274 900
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	15 100

TOTAL	290 000
Comité local de la Source Bleue Renouvellement du poste de refoulement Chemin Brun à Gençay	Montant € HT
Travaux	56 900
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	3 100
TOTAL	60 000
Comité local de la Source Bleue Construction de la nouvelle station d'épuration du bourg de Champagné-Saint-Hilaire	Montant € HT
Travaux	369 700
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	20 300
TOTAL	390 000
Comité local du Lussacois Construction de la nouvelle station d'épuration du bourg de Bouresse	Montant € HT
Travaux	436 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	24 000
TOTAL	460 000
Comité local du Sud Vienne Mise en séparatif route de Limoges à Charroux	Montant € HT
Travaux	49 300
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	2 700
TOTAL	52 000

Comité local de Vivonne Restructuration des réseaux d'assainissement place du champ de foire	Montant € HT
Travaux	123 200
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	6 800
TOTAL	130 000
Comité local des Trois Moutiers Réhabilitation de la station d'épuration du bourg de Morton	Montant € HT
Travaux	144 013
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	6 500
TOTAL	150 513
Comité local de Vaux Sur Vienne Elimination des rejets d'eaux usées dans la Vienne – Les Ormes	Montant € HT
Travaux	27 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	3 000
TOTAL	30 000
Comité local de Dissay Réhabilitation de la station d'épuration des Thiers	Montant € HT
Travaux	95 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	5 000
TOTAL	100 000
Comité local de Saint-Georges-Les-Baillargeaux Extension du réseau d'assainissement – secteur de Fontaine	Montant € HT
Travaux	299 500
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	15 500
TOTAL	315 000

Comité local de Vouillé	
Suppression de la station d'épuration de Parigny, mise en séparatif du secteur sud et du bassin versant de Comerre	Montant € HT
Travaux	721 500
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	33 500
TOTAL	755 000
Comité local de Lusignan	
Réhabilitation du réseau et redimensionnement du poste de relèvement à Curzay sur Vonne, recalage des 3 déversoirs d'orage et mise en place d'un traitement H2S au poste route de Lusignan à Saint-Sauvant et déviation du réseau rue de la Chauvière à Sanxay	Montant € HT
Travaux	250 500
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	16 000
TOTAL	266 500

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Vienne.
- de s'engager à inscrire au budget les sommes nécessaires à l'investissement et au bon entretien des ouvrages l'année de réalisation des travaux.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 19/11/2018

Publié le 19/11/2018

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 6

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Gilles BOUILLAULT
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET donne pouvoir à Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Gérard SARDET donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Monsieur Claude SERGENT donne pouvoir à Monsieur Edouard RENAUD

Excusés :

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER, Jean-François DEMOUSSEAU et Jean-Philippe BOURRAS

M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers



Objet : Demandes de subventions au Conseil Départemental de la Vienne - Volet eau potable

Le Président informe les membres du Bureau que les travaux suivants s'inscrivent dans le programme des investissements en eau potable proposés par les Comités Locaux pour 2019.

Ces projets se décomposent comme suit :

Programme Re-Sources	Montant € HT
Acquisition foncière au sein de l'AAC des captages de Destilles-Boisse (Projet 2018)	
Acquisition foncière – Frais d'acte	550 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	-
TOTAL	550 000
Programme Re-Sources	Montant € HT
Acquisition foncière au sein de l'AAC des captages de Destilles-Boisse (Projet 2019)	
Acquisition foncière – Frais d'acte	600 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	-
TOTAL	600 000
Programme Re-Sources	Montant € HT
Projet 2019 d'acquisition foncière au sein de l'AAC du captage de la Jallière	
Acquisition foncière – Frais d'acte	450 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	-
TOTAL	450 000
Accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture de la Vienne	Montant € HT
Convention relative aux captages de Comporté / Cornac / la Fouchardière	
Prestation	33 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	-
TOTAL	33 000
Accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture de la Vienne	Montant € HT
Convention relative aux captages de Vallée Moreau / Raboué / Deshoullières / Fontjoise	
Prestation	33 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	-
TOTAL	33 000
Accompagnement technique de la Chambre d'Agriculture de la Vienne	Montant € HT
Convention relative aux captages de la Balifère	
Prestation	16 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	-
TOTAL	16 000
Comité local de Massognes	Montant € HT
Programme de recherche en eau par forage sur le territoire du CL	
Travaux	100 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	5 300
TOTAL	105 300
Comité local du Sud Vienne	Montant € HT

Mise en place des périmètres de protection des captages de « Château d'eau » (Chaunay) et « la Forêt » (Vaux en Couhé)	
Travaux	50 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne »	2 650
TOTAL	52 650

Ils représentent un montant cumulé d'opérations de **1 839 950 € HT**.

L'ensemble de ces travaux, qui ne représentent pas la totalité des travaux envisagés au titre du programme d'investissement 2019 du budget eau potable, sont susceptibles de bénéficier des aides financières mises en place par le Conseil Départemental.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Vienne ;
- de s'engager à inscrire au budget les sommes nécessaires à l'investissement et au bon entretien des ouvrages l'année de réalisation des travaux.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 7

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Gilles BOUILLAULT
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET donne pouvoir à Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Gérard SARDET donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Monsieur Claude SERGENT donne pouvoir à Monsieur Edouard RENAUD

Excusés :

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER, Jean-François DEMOUSSEAU et Jean-Philippe BOURRAS

M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers



Objet : Valorisation des boues d'épuration par épandages agricoles, le curage des lagunages et le suivi agronomique des épandages de boues.

Le Président informe les membres présents que, pour les ouvrages de traitement des eaux usées construits sous maîtrise d'ouvrage Eaux de Vienne-siveer ou gérés en transfert exploitation, le syndicat doit assurer l'élimination des boues produites.

99% des boues produites sur les ouvrages exploités par le Syndicat sont valorisées en agriculture, ce qui représente, pour l'année 2018, 2200 tonnes de boues pâteuses et 15 500 m³ de boues liquides.

En 2015, des marchés ont été conclus pour sous-traiter les prestations de valorisation agricole des boues d'épuration liquides et pâteuses par épandage sur des parcelles agricoles, pour le curage des lagunes (avec l'entreprise VALTERRA) et pour le suivi agronomique sur les parcelles épandues (avec le bureau d'études CEDDEC). Ces marchés arrivent à leur terme fin février 2019.

Une consultation unique pourrait être lancée, regroupant les trois natures de prestations (valorisation agricole des boues liquides et pâteuses et curage des bassins des lagunages naturels, suivi agronomique des épandages de boues) pour aboutir à des accords-cadres à bons de commande, pour l'année 2019, reconductibles 3 fois un an.

La seule contrainte sera que les candidats qui seront retenus pour les prestations d'épandage ne pourront pas voir leur offre analysée pour le suivi agronomique, puisque cette prestation a pour but notamment de contrôler la réalisation des épandages.

Les dépenses seront affectées à la section de fonctionnement du budget assainissement.

L'allotissement et les montants maximums pourraient être les suivants :

- lot n° 1 : valorisation agricole des boues liquides, pâteuses et curage des bassins de lagunages naturels secteur de l'agence de Châtellerauld, pour un montant maximum annuel de 105 000€ HT ;
- lot n° 2 : valorisation agricole des boues liquides et pâteuses et curage des bassins de lagunages naturels secteur de l'agence de La Villedieu du Clain, pour un montant maximum annuel de 155 000 € HT ;
- lot n° 3 valorisation agricole des boues liquides et pâteuses et curage des bassins de lagunages naturels secteur de l'agence de Neuville de Poitou, pour un montant maximum annuel de 110 000 € HT ;

soit un montant maximum annuel de 370 000 € HT pour la valorisation agricole des boues liquides et pâteuses et le curage des bassins de lagunages naturels sur le périmètre départemental ;

- lot n° 4 : prestation de suivi agronomique des épandages de boues secteur de l'agence de Châtellerauld, pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT ;
- lot n° 5 : prestation de suivi agronomique des épandages de boues secteur de l'agence de La Villedieu du Clain, pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT ;
- lot n° 6 : prestation de suivi agronomique des épandages de boues secteur de l'agence de Neuville de Poitou, pour un montant maximum annuel de 30 000 € HT ;

soit un montant maximum annuel de 110 000 € HT pour les prestations de suivi agronomique des épandages de boues sur le périmètre départemental.

L'ensemble de ces prestations présente donc un montant annuel maximum de 480 000 € HT, et un montant maximum de 1 920 000.00 € HT sur la durée totale des marchés.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'accepter le projet de sous-traitance des prestations de valorisation par épandage des boues d'épuration provenant des ouvrages d'épuration des eaux usées, de curage des bassins de lagunages naturels ainsi que le suivi agronomique des épandages réalisés, pour un montant maximum annuel de 480 000 € HT, soit un montant de 1 920 000 € HT au plus pour la durée totale des marchés ;

- de lancer une consultation, selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, selon l'allotissement détaillé ci-dessus, qui aboutira à la passation de 6 accords-cadres à bons de commande, selon les articles 25, 33 et 66 à 68 du décret 2016-360 du 25.03.2016 relatif aux marchés publics applicables aux pouvoirs adjudicateurs, pour une durée d'un an, reconductibles trois fois un an ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 19/11/2018

Publié le 19/11/2018

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 8

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Gilles BOUILLAULT
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET donne pouvoir à Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Gérard SARDET donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Monsieur Claude SERGENT donne pouvoir à Monsieur Edouard RENAUD

Excusés :

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER, Jean-François DEMOUSSEAU et Jean-Philippe BOURRAS

M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers



Objet : Réalisation des études pour la définition des plans d'épandages des boues, préalablement à leur valorisation en agriculture, et la réalisation des études bathymétriques sur les bassins de lagunages.

Le Président informe les membres présents que, pour les ouvrages de traitement des eaux usées construits sous maîtrise d'ouvrage Eaux de Vienne-Siveer ou gérés en transfert exploitation, le Syndicat doit assurer l'élimination des boues produites. Ainsi, préalablement aux opérations de valorisation agricole des boues, la réglementation impose la définition d'un plan d'épandage à déposer auprès des services de l'état.

Le pôle assainissement du Syndicat gère actuellement 55 plans d'épandages. Ne disposant pas des compétences en interne pour mener ce type d'études, un marché avait été conclu avec le bureau d'études NCA Environnement en 2014, et arrivé à échéance le 31 décembre 2017.

Il conviendrait de continuer à sous-traiter ces prestations auprès des structures compétentes, et pour ce faire de lancer une procédure de consultation pour réaliser les études préalables comprenant la définition précise du gisement de boues à valoriser, la recherche d'agriculteurs prêteurs de terres, les analyses de sols et de boues réglementaires, les études d'impact des épandages sur la faune et la flore, les solutions alternatives de traitement en cas de non-conformité des boues pour l'épandage et le dépôt d'un dossier auprès des services de la police de l'eau et des milieux aquatiques. La prestation comprendrait également le suivi agronomique des parcelles recevant les boues la première année.

La démarche s'applique également aux opérations d'entretien des lagunes lorsque le niveau des boues dans les bassins rend leur extraction nécessaire, lorsqu'il est indispensable d'intervenir sur les géomembranes ou pour des ouvrages à déconstruire au profit d'un nouvel ouvrage de dépollution. Dans ces conditions, et afin d'estimer les volumes de boues à extraire dans les bassins, l'étude comprend, en complément, une étude bathymétrique.

Les périmètres d'épandage ayant une durée de vie d'environ une dizaine d'années, il est nécessaire de mettre en œuvre régulièrement des procédures de fermeture des plans d'épandages existants en parallèle de la définition des nouveaux périmètres.

Aussi, il est proposé de lancer une consultation pour sous-traiter l'ensemble des études nécessaires à la définition de plans d'épandage de boues ou à la réalisation d'études bathymétriques pour les ouvrages exploités par Eaux de Vienne-Siveer, sur l'année 2019, reconductible 3 fois 1 an.

Les dépenses seront affectées à la section de fonctionnement du budget assainissement.

Afin de favoriser l'accès à la commande publique des bureaux d'études, et pour faciliter la gestion du suivi des sous-traitants, il est proposé de lancer une consultation sous la forme d'accords-cadres à bons de commandes, pour un montant maximum annuel de 160 000 € HT, soit un montant de 640 000 € HT au plus pour la durée totale des accords-cadres, répartis ainsi qu'il suit :

- Lot N° 1 : Études à réaliser sur les territoires des agences de Châtelleraut et Neuville de Poitou.
 - o Maximum annuel : 80 000 € HT
- Lot N° 2 : Études à réaliser sur le territoire de l'agence de La Villedieu du Clain.
 - o Maximum annuel : 80 000 € HT

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'accepter le projet de sous-traiter l'ensemble des études nécessaires à la définition de plans d'épandage de boues ou à la réalisation d'études bathymétriques pour les ouvrages exploités par Eaux de Vienne-Siveer, pour un montant maximum annuel total de 160 000 € HT, soit un montant de 640 000 € HT au plus pour la durée totale des marchés ;
- de lancer une consultation, selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, qui aboutira à la passation de 2 accords-cadres à bons de commande, selon les articles 25, 33 et 66 à 68 du

- décret 2016-360 du 25.03.2016 relatif aux marchés publics applicables aux pouvoirs adjudicateurs, pour une durée d'un an, reconductibles trois fois un an ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Transmis le 19/11/2018

Publié le 19/11/2018

Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n° 9

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Gilles BOUILLAULT
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET donne pouvoir à Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Gérard SARDET donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Monsieur Claude SERGENT donne pouvoir à Monsieur Edouard RENAUD

Excusés :

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER, Jean-François DEMOUSSEAU et Jean-Philippe BOURRAS

M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers



Objet : Marché pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement, des contrôles des installations d'assainissement non collectif et des contrôles de conformité des raccordements aux réseaux collectifs d'assainissement.

Compte tenu des éléments listés ci-après :

- l'augmentation du périmètre du service public d'assainissement non collectif (+ 7800 installations depuis janvier 2015) ;
- la reprise programmée de l'intégralité des installations d'Assainissement Non Collectif sur le périmètre de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault ;

- l'augmentation constante et significative des demandes de diagnostics dans le cadre des ventes (passage de 405 en 2014 à plus de 700 en 2018) ;
- la gestion des dossiers de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif éligibles à la subvention de l'Agence de l'Eau ;
- la gestion des dossiers de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif éligibles à la subvention du conseil départemental ;
- le suivi des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;
- la demande croissante de contrôles des raccordements à l'assainissement collectif dans le cadre des ventes ;

Le pôle assainissement n'est pas en mesure, avec un effectif en réduction de 2 agents (2 départs non remplacés), de pouvoir réaliser la totalité des contrôles.

C'est pourquoi, il conviendrait de lancer une consultation, selon une procédure formalisée, en application des articles 25, 33 et 66 à 68 du décret 2016-360 du 25.03.2016 relatif aux marchés publics applicables aux pouvoirs adjudicateurs, pour aboutir à la passation d'un accord-cadre à bons de commande, pour l'année 2019 reconductible trois fois un an, afin de sous-traiter l'intégralité des contrôles de bon fonctionnement en assainissement non collectif, ainsi que la part des contrôles ventes immobilières en assainissement non collectif et collectif et des contrôles groupés à l'initiative du service qui ne pourront pas être assurés par les effectifs présents au sein du pôle assainissement, soit :

- environ 3500 contrôles de bon fonctionnement
- environ 500 contrôles ANC dans le cadre des transactions immobilières
- environ 1500 contrôles de raccordement à l'assainissement collectif.

Les dépenses seront affectées à la section de fonctionnement du budget assainissement.

L'exécution du marché nécessitant un accès à la base de données Eaux de Vienne-Siveer pour la saisie des données collectées lors des contrôles, il est proposé, pour des raisons de sécurité informatique et de ressources insuffisantes en interne pour permettre le suivi de plusieurs prestataires, de ne pas allouer la consultation et de conserver un lot unique comprenant :

- le contrôle des installations d'assainissement non collectif pour un montant maximal annuel de 380 000 € HT correspondant à environ 4 000 unités de contrôle ;
- le contrôle des raccordements aux réseaux collectifs d'assainissement pour un montant maximal annuel de 110 000 € HT correspondant à environ 1 500 unités de contrôle.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'accepter le projet de sous-traitance des différents contrôles listés ci-dessus, pour un montant maximum annuel de 490 000 € HT, soit un montant de 1 960 000 € HT au plus pour la durée totale du marché ;
- de lancer une consultation, selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, qui aboutira à la passation d'un accord-cadre à bons de commande, selon les articles 25, 33 et 66 à 68 du décret 2016-360 du 25.03.2016 relatif aux marchés publics applicables aux pouvoirs adjudicateurs, pour une durée d'un an, reconductible trois fois un an ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET



Extrait du registre du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, le Bureau du syndicat mixte d'« Eaux de Vienne – Siveer » s'est réuni dans la salle du Conseil d'Administration à Poitiers siège de Eaux de Vienne – Siveer (86), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUTET.

Délibération n°10

Étaient présents

Monsieur Jean-Claude ARRIVE	Monsieur François AUDOUX
Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Gilles BOUILLAULT
Monsieur Patrick CHARRIER	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Dominique GAUTHIER	Monsieur Pierre GOURMELON
Monsieur Alain GUILLON	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Monsieur Gilles MULTEAU	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Jacques SABOURIN
Madame Nicole VALETTE	

Ayant donné pouvoir :

Monsieur Jean-Jacques BERTHELLEMY donne pouvoir à Madame Evelyne AZIHARI
Monsieur Christian CHAPLAIN donne pouvoir à Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Joël DORET donne pouvoir à Monsieur Dominique GAUTHIER
Monsieur Dominique HAUTÉ donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Maurice RAMBLIÈRE donne pouvoir à Monsieur Jean-Claude BOUTET
Monsieur Gérard SARDET donne pouvoir à Monsieur Roland LATU
Monsieur Claude SERGENT donne pouvoir à Monsieur Edouard RENAUD

Excusés :

Assistaient également à la séance : Mmes Florence MARTIN, Sylviane BEAUVAIS, Julie VOISIN et MM Bruno ALAPETITE, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI, Yves KOCHER, Jean-François DEMOUSSEAU et Jean-Philippe BOURRAS

M. DESTAING Trésorier Municipal de Poitiers



Objet : Marché pour la réalisation du nettoyage des postes de relèvement d'eaux usées et d'une partie des dessableurs par hydrocurage, pour l'année 2019 reconduction 3 fois une année.

Le Président informe les membres présents que la décision de sous-traiter le nettoyage des postes de relèvement d'eaux usées et d'une partie des dessableurs par hydrocurage, est intervenue à partir de 2015, après le transfert de la compétence assainissement collectif au syndicat, par bon nombre de communes ou de collectivités.

Des marchés ont été conclus avec deux entreprises locales pour la période 2016 à 2018, qui ont effectué ces prestations.

Des marchés arrivant à terme au 31 décembre 2018, et dans la mesure où le développement de la flotte de camions hydrocureurs n'est pas envisagé et face à un nouvel accroissement de l'activité avec le transfert d'un certain nombre de nouvelles collectivités dont celui à venir de la Communauté d'Agglomération du Grand Châtellerault (+ 56 postes de relèvements), il conviendrait de sous-traiter à nouveau, pour les 4 années à venir, l'intégralité des prestations de nettoyage des postes de relèvement d'eaux usées, y compris l'élimination des déchets (un équivalent temps plein camion).

Ces prestations seraient effectuées sous le contrôle des agents chargés du suivi des ouvrages, présents lors de chaque intervention, afin d'assurer l'interruption et la remise en service des postes.

Aussi, il est proposé de lancer une consultation pour sous-traiter l'entretien de l'intégralité des postes de relèvement des eaux usées exploités par Eaux de Vienne-Siveer, y compris le traitement des déchets, sur l'année 2019, reconductible 3 fois 1 an soit :

- environ 630 postes de relevage/an ;
- environ 2060 interventions de nettoyage/an (3 à 6 passages sur chaque ouvrage) ;
- environ 600 m³ de déchets à traiter/an.

Les dépenses seront affectées à la section de fonctionnement du budget assainissement.

Afin de favoriser l'accès à la commande publique des entreprises d'hydrocurage, et pour faciliter la gestion du suivi des sous-traitants, il est proposé de lancer une consultation afin de conclure des accords-cadres à bons de commandes, pour un montant maximum annuel de 260 500 € HT, soit un montant de 1 042 000 € HT au plus pour la durée totale des marchés, selon l'allotissement et les montants suivants :

Désignation	Montant maximum annuel	Montant maximum pour 4 ans
Lot 1 – centre de Châtellerault	53 000 € HT	212 000 € HT
Lot 2 – centre de la Villedieu du Clain	45 000 € HT	180 000 € HT
Lot 3 – centre de Loudun	38 000 € HT	152 000 € HT
Lot 4 – centre de Lussac les Châteaux/Lathus	32 000 € HT	128 000 € HT
Lot 5 – centre de Vaux sur Vienne	21 000 € HT	84 000 € HT
Lot 6 – centre de Lusignan	21 000 € HT	84 000 € HT
Lot 7 – centre de Saint Savin	20 000 € HT	80 000 € HT

Lot 8 – centre de Civray	20 000 € HT	80 000 € HT
Lot 9 – centre de Neuville de Poitou	10 500 € HT	42 000 € HT
Total	260 500 € HT	1 042 000 € HT

Après avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'accepter le projet de sous-traitance du nettoyage des postes de relèvement d'eaux usées et des dessableurs par hydrocurage, pour un montant maximum annuel total de 260 500 € HT, soit un montant de 1 042 000 € HT au plus pour la durée totale des marchés ;
- de lancer une consultation, selon une procédure formalisée d'appel d'offres ouvert, qui aboutira à la passation de 9 accords-cadres à bons de commande, selon les articles 25, 33 et 66 à 68 du décret 2016-360 du 25.03.2016 relatif aux marchés publics applicables aux pouvoirs adjudicateurs, pour une durée d'un an, reconductibles trois fois un an ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de ce projet.

Fait et délibéré le jour, mois
et an que ci-dessus.

Le Président,



Jean-Claude BOUTET

